

PROTECTION CIVILE



**Le commandement de la  
protection civile**

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION



# Disponibilité

## Vecteurs électroniques

Internet

Téléchargement disponible

<http://www.protopop.ch/>

Nombre d'exemplaires

### Supports de données

CD-rom (version de base)

- Office cantonal responsable de la protection civile 1

### Imprimés

Exemplaires personnels

- Commandant de la protection civile 1

- Suppléant du commandant de la protection civile 1

- Personnel enseignant professionnel de l'OFPP 1

- Personnel enseignant professionnel de la protection civile des cantons 1

Exemplaires d'administration

- Office cantonal responsable de la protection civile 1

- CFI Schwarzenburg 100

Exemplaires d'information

- Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu 1

- Fédération suisse des sapeurs-pompiers 1

- Organe administratif responsable de la police 1

- Secrétariat des services sanitaires coordonnés 1

- Union suisse pour la protection civile 1

- Archives fédérales suisses 1





# Avant-propos

Le présent document constitue le fondement nécessaire à une instruction homogène du commandement de la protection civile. Il est également conçu pour servir d'outil de travail et d'ouvrage de référence pour le commandant et son suppléant. Il contient en outre des normes générales applicables aux activités du commandement de la protection civile.

Le lecteur trouvera, dans le présent document:

- des informations générales concernant les tâches administratives et organisationnelles du commandement de la protection civile;
- des instructions concernant la préparation et l'organisation des cours de répétition;
- des modèles de textes, de formulaires, de tableaux, etc. utilisables dans la pratique.

Les désignations de fonction s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes. Pour des raisons de lisibilité, on a renoncé à un usage systématique du féminin.

Berne, avril 2005

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION  
DE LA POPULATION





# Glossaire

Aide à la conduite	Ensemble des mesures d'appui de la direction de la l'intervention et / ou de l'organe de conduite dans les services suivants: information, suivi de la situation, télématique, protection ABC et coordination logistique.
Alerte	Communication non publique délivrée le plus tôt possible aux autorités compétentes pour attirer leur attention sur un danger.
Appui apporté par la protection civile (appui)	Ensemble de toutes les mesures visant à appuyer les autres organisations partenaires, en particulier dans l'accomplissement d'interventions de longue durée, et dans le domaine des travaux de remise en état.
Assistance (encadrement)	Mesures visant à prendre en charge les personnes, à les héberger, à les nourrir, à les vêtir, à les soigner et à assurer leur bien-être.
Attributions	Domaine délimité que couvre une organisation partenaire déterminée de la protection de la population conformément au mandat de prestation.
Autorité	Organe politique qui assume la responsabilité générale.
Bases d'existence	Ensemble des éléments nécessaires à la vie d'une personne, incluant notamment l'approvisionnement en denrées alimentaires, en énergie et en matières premières, le bon fonctionnement de l'économie, l'accès sans obstacle aux marchés internationaux, ainsi qu'une infrastructure et un environnement nationaux et transfrontaliers si possible intacts.
Capacité durable d'intervention	Capacité d'une organisation partenaire, en matière de conduite, de personnel, de matériel et de logistique à accomplir une intervention sur une longue durée.
Catastrophe	Événement (événement dommageable d'origine naturelle ou anthropique, ou accident grave) causant des dégâts et pannes tels que les moyens en personnel et en matériel de la communauté touchée ne suffisent plus.
Chef de l'intervention (C intv)	Personne chargée de diriger les opérations d'aide et de sauvetage sur place.
Commandant de la protection civile (cdt PCi)	Personne responsable de la conduite de la protection civile à l'échelon communal ou régional.
Commandement de la protection civile (cmdt PCi)	Organe dirigeant l'organisation de protection civile. Il se compose en général du commandant de la protection civile et de son suppléant.
Conduite arrière	Élément assurant les activités de conduite qui ne doivent pas impérativement s'effectuer sur place, notamment les mesures dans les domaines de l'assistance ou de la logistique.



Conduite (cond)	Ensemble des mesures visant une coordination et un engagement judicieux des moyens en fonction de la situation.
Conflit armé	Événement qui met en danger la population, ses bases d'existence et ses biens culturels par le recours aux armes ou à des actes de violence dans le cadre d'interventions militaires menaçant également l'existence et l'identité de la Suisse.
Consigne de comportement	Communication officielle indiquant quel est le comportement à adopter face à un danger imminent.
Contributions de remplacement	Dédommagement financier servant à remplir l'obligation de construire lorsqu'aucun abri n'est construit.
Coordination de la logistique	Coordination des mesures logistiques ainsi que de l'intervention des éléments logistiques lorsque plusieurs organisations partenaires sont engagées.
Cours de répétition (CR )	Service d'instruction visant à obtenir et à conserver l'état de préparation du personnel, des cadres, des formations, du matériel et des ouvrages de protection.
Danger	Événement ou développement possible d'origine naturelle, technique ou politico-militaire qui constitue une menace pour la population et ses bases d'existence ou pour les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité.
Délai de pré-alerte	Laps de temps entre l'observation des signes avant-coureurs d'un événement et le moment où il intervient.
Deuxième échelon	Moyens d'intervention destinés à la conduite (un ou plusieurs) dont la mise sur pied vise au renforcement, à l'appui ou à la relève des moyens déjà engagés.
Domaine spécialisé	Classification technique de la protection civile en cinq domaines spécialisés: aide à la conduite, protection et assistance, protection des biens culturels, appui et logistique.
Éléments logistiques	Éléments de la protection civile visant à garantir les mesures logistiques lorsque la logistique propre aux différentes organisations partenaires ne suffit pas ou plus.
Emplacement destiné à la conduite	Installation fixe ou mobile, équipée pour offrir à la direction de l'intervention ou à l'organe de conduite des conditions de travail favorables. Elle peut être improvisée ou située dans une construction protégée.
Etat de préparation à l'intervention	Matériel, formation et planification qui, en cours d'intervention, permettent de remplir le mandat de prestation.
Événement dommageable majeur	Événement dommageable dont la maîtrise requiert l'intervention de plusieurs organisations partenaires et une aide extérieure, mais qui reste gérable.
Événement non exceptionnel	Événement dommageable que les moyens d'intervention locaux ou régionaux peuvent maîtriser sans aide extérieure.
Eventail des dangers	Ensemble de tous les dangers.



Information à la population	Informations non contraignantes présentées sous forme journalistique et qui se fondent sur des sources autorisées ou sur d'autres sources.
Logistique spécifique	Logistique de chacune des organisations partenaires.
Logistique (log)	Mesures visant à assurer l'exploitation des emplacements des organes de conduite et des formations, l'engagement des moyens de transport et d'engins de chantier ainsi que le ravitaillement.
Montée en puissance	Dans la perspective d'un conflit armé, augmentation -- en fonction de la situation et en temps opportun -- de la disponibilité opérationnelle et de la capacité durable d'intervention des organisations partenaires de la protection de la population et réduction des délais d'intervention.
Moyens	Personnel, matériel, équipement et véhicules à disposition d'une organisation partenaire.
Moyens de première intervention	Organisation qui, 24 h sur 24, peut être avertie par le biais d'un numéro de téléphone d'urgence et qui est à tout instant prête à intervenir (police, sapeurs-pompiers, service sanitaire de secours).
Moyens d'intervention	Organisation partenaire de la protection de la population qui garantit la maîtrise de l'événement par sa propre structure organisationnelle et par ses propres moyens.
Organe de conduite	Organe qui est responsable de la conduite et qui soutient les autorités dans le processus de prise de décisions.
Ouvrages de protection	Ouvrages standard (abris et constructions protégées) conçus en premier lieu pour assurer la protection de la population et garantir l'état de préparation des moyens de la protection de la population en cas de conflit armé.
Police (pol)	Organisation partenaire de la protection de la population chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité.
Politique de sécurité	Ensemble des mesures prises par les autorités compétentes en vue de prévenir et de maîtriser les menaces directes et indirectes - dont les catastrophes d'origine naturelle ou anthropique et les situations d'urgence - ou toute utilisation de la violence de portée stratégique contre la Suisse, sa population et ses bases d'existence.
Protection civile (PCi)	Organisation partenaire de la protection de la population chargée de protéger la population, d'assister les personnes en quête de protection, de protéger les biens culturels, d'appuyer les organes de conduite et de renforcer les autres organisations partenaires ainsi que d'accomplir des travaux de remise en état et des tâches en faveur de la collectivité.



Protection de la population (prot pop)	Structure civile modulaire pour la conduite, la protection et l'aide qui protège la population, ses conditions d'existence et les biens culturels contre les effets de catastrophes naturelles ou anthropiques ainsi qu'en cas de situations d'urgence et de conflit armé.
Protection des biens culturels (PBC)	Ensemble de toutes les mesures visant à enregistrer, à documenter et à abriter des biens culturels ainsi qu'à les faire respecter par les armées en cas de guerre. La Convention de La Haye de 1954 en constitue le fondement international.
Région	Zone correspondant à plusieurs communes ou à une partie d'un canton.
Remise en état	Réparation des dégâts causés par un événement dommageable afin de rétablir des conditions de vie normales, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement de l'infrastructure.
Santé publique	Service sanitaire de secours inclus. Organisation partenaire de la protection de la population chargée de fournir des prestations médicales à la population.
Sapeurs-pompiers (SP)	Organisation partenaire de la protection de la population chargée du sauvetage et de la lutte contre les sinistres en général.
Scénarios des dangers	Description typique d'événements ou de situations constituant des dangers et présentation schématique et chronologique des conséquences qu'ils peuvent avoir pour la population et ses bases d'existence.
Service	Secteur délimité dans le cadre de l'aide à la conduite.
Services techniques	Organisation partenaire de la protection de la population chargée de faire fonctionner les infrastructures techniques, en particulier d'assurer l'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité, l'élimination des déchets ainsi que la disponibilité des voies de communication.
Situation d'urgence	Situation issue d'un développement social ou d'un événement technique à laquelle on ne peut remédier avec les moyens ordinaires car elle dépasse, par son ampleur, les moyens en personnel et en matériel de la communauté touchée.
Situation extraordinaire	Situation dans laquelle les moyens et les procédures ordinaires ne permettent plus, dans de nombreux domaines et secteurs, de faire face aux problèmes, par exemple en cas de catastrophe ou en situation d'urgence affectant sérieusement l'ensemble du pays ou en cas de conflit armé.
Situation normale	Situation dans laquelle les moyens ordinaires suffisent à l'accomplissement de leurs tâches.

Situation particulière	Situation dans laquelle les moyens et les procédures ordinaires ne permettent plus d'accomplir certaines tâches. A la différence de la situation extraordinaire, elle ne touche que partiellement les activités des autorités. Ici, ce sont une concentration rapide des moyens et une simplification de la procédure qui s'imposent.
Structure de base	Structure de la protection de la population articulée autour de différentes tâches à accomplir en domaines d'attribution.
Suivi de la situation	Situation des bases d'existence à un moment donné et de la méthode visant à maîtriser les tâches dans laquelle se trouve une communauté. On y fait la distinction entre situation normale, situation particulière et situation extraordinaire.
Télématique (Tm)	Combinaison de moyens de télécommunication et de l'informatique.
Violence infraguerrrière	Affrontements violents impliquant des individus, des groupes ou des organisations, et qui n'entrent pas dans le cadre d'un conflit armé à proprement parler.





Tâches et collaboration

---

Administration et  
planifications des interventions

---

Personnel

---

Cours de répétition

---

La conduite en intervention







**Le commandement de la  
protection civile  
(cdmt PCI)**

**Le commandement de la  
protection civile  
(cdmt PCI)**

**1701-91-1-f**

**1701-91-1-f**

